

INFORMATION IMPORTANTE

**Adresse du camp de jour
Dojo : 3541, rue Mance à Saint-Hubert**

Tenue vestimentaire

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

Habillement fortement suggéré

- Short et t-shirt
- Judogi, ceinture
- Souliers de course ou sandales attachées
- Casquette



Chandail officiel

Chaque enfant recevra un t-shirt à l'effigie du camp de jour.

Le t-shirt est obligatoire pour les sorties à l'extérieur du site du camp de jour.

Matériel à apporter

Chaque jour, veuillez mettre dans le sac de votre enfant :

- Repas (lunch pour le dîner) dans une boîte à lunch avec un ice-pack
- 2 collations (AM et PM) et jus
- Bouteille d'eau ou gourde
- Maillot de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange

Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.

Matériel interdit

Nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que l'animateur ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

Code de vie

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- j'écoute et je mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour
- je participe activement aux activités et je m'amuse
- je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres
- je fais attention au matériel et au site du camp de jour
- je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle
- je reste avec mon animateur et mon groupe
- je m'habille convenablement pour participer aux activités
- je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes
- je suis de bonne humeur et souriant
- je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- sacrer ou d'avoir un langage inapproprié
- frapper les autres ou me battre
- me sauver
- crier des noms
- lancer des objets
- être arrogant envers les animateurs
- briser du matériel
- vandaliser le site ou les bâtiments

PROTOCOLE DE PRÉVENTION CONTRE LES GESTES DE VIOLENCE

- Dans le but de préserver un climat agréable pendant les semaines de notre camp d'été, le protocole suivant est mis en place :
- 1er évènement : l'enfant sera mis immédiatement en retrait au cours de l'activité pour une période déterminée par l'animateur et le parent sera averti à la fin de la journée.
- 2e évènement : l'enfant sera retourné à la maison. Le parent devra venir le chercher dans les plus brefs délais. Il sera suspendu le jour suivant et ne pourra donc pas se présenter au camp. Il n'y aura aucun remboursement de notre part pour la journée de suspension.
- 3e évènement : l'enfant sera exclu du camp pour le reste de l'été. Le parent devra venir immédiatement le chercher. Les semaines qui ne sont pas commencées seront remboursées aux parents dans un délai de 7 jours.
- Nous souhaitons vraiment conserver un climat agréable dans notre camp.

Horaire

Les activités régulières du camp de jour débutent à 9 h et se terminent à 16 h. Avant et après ces heures, il est possible d'utiliser le service de garde, soit de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h. Si vous n'êtes pas présent à la fin de la journée, votre enfant sera au service de garde à vos frais.

Dîner et collations

La période du dîner est approximativement de 12 h à 12 h 45. Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités.

Deux fours à micro-ondes sont à la disposition des participants.

Les animateurs dînent avec les enfants.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi, et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

Suggestion de boîte à lunch

- 2 jus de fruits et une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres)*
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée
- Ice-pack

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides.

Contrôle des départs à la fin de la journée

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter au responsable du service de garde. Celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste de présences et lui demandera de le parapher.
- Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.
- Conformément à l'autorisation que vous aurez préalablement donnée, votre enfant sera autorisé à partir à pied ou à vélo à 16 h seulement ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable du service de garde chargé du contrôle des départs.
- Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez le responsable du service de garde le matin afin qu'il en informe l'animateur de votre enfant pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée.

Procédure en cas de retard ou d'absence

Si votre enfant ne pourra se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 9 h au **450-656-8394**. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.

Procédure de communication

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour et du service de garde **450-656-8394**. Une boîte vocale est disponible au besoin. Vous pouvez aussi nous écrire à judosth@videotron.ca

Médicaments (selon le cas)

Le camp de jour ne supervise pas la prise de médicaments, prescrits ou non. Les parents ou tuteur dont les enfants pourraient avoir à prendre des médicaments devront prévoir le faire avant ou après les heures du camp de jour.

Si une exception doit avoir lieu, le parent doit remplir le document de « distribution de médicaments. »

Votre équipe d'animation
Club de Judo Saint-Hubert
Frédéric Féréal, président
Marisol Laroche, directrice technique
judosth@videotron.ca
(450) 678-5920